



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 79854

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le référé rendu public, le 18 mars 2015, par la Cour des comptes, concernant les comptes et la gestion, pour les exercices 2008 à 2013, des quatre écoles de formation relevant du ministère de la justice. La Cour estime qu'il faut déterminer, sur la base d'une méthodologie commune, le coût de la formation d'un élève. Il lui demande si elle compte suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79854

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3739

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)